

SEPTENTRIONEST



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

N° **26 00004** /AC/APME/DG/SEPTENTRIONEST/CAPRO/ASE du **22 JUIL 2026**

Portant sélection de mille cinq cent (1 500) femmes entrepreneures établies dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, pour le compte du Projet Inclusif d'Appui aux Initiatives Féminines « SEPTENTRIONEST »

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Projet Inclusif d'Appui aux Initiatives entrepreneuriales des femmes des régions du Septentrion et de l'Est (SEPTENTRIONEST), fruit de la coopération entre le Cameroun et la France, prévoit contribuer à la réduction des freins à l'accès des femmes à des ressources financières spécifiques, et d'apporter des accompagnements pour lever les freins identifiés pour assurer un meilleur développement des petites entreprises féminines, et ainsi améliorer l'accès des femmes aux opportunités socioéconomiques. Il est mis en œuvre par l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME), avec le concours financier de l'Agence Française de Développement (AFD). Le projet mobilise une enveloppe de 5 000 000 € sur la période 2026-2029. Le projet prévoit l'accompagnement technique, la fourniture et/ou subvention des équipements de production ou de transformation et le financement à travers le mécanisme de prêt d'honneur des femmes entrepreneures bénéficiaires du projet.

Le projet fait suite à une phase pilote (2022-2025) ayant accompagné plus de 300 femmes entrepreneures et donné lieu à une étude de référence sur l'entrepreneuriat des femmes dans les régions cibles du projet. Il s'inscrit dans la continuité de cette dynamique en portant l'ambition à l'échelle de couverture sur quatre régions prioritaires.

L'intervention est pleinement alignée sur les priorités nationales et internationales de développement : la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) — piliers « Transformation structurelle de l'économie », « Développement du capital humain » et « Promotion de l'emploi » —, l'Objectif de Développement Durable n°5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Les régions ciblées (Est, Adamaoua, Nord, Extrême-Nord) totalisent chacune moins de 4 % des unités économiques recensées au plan national (RGE-3) et cumulent des vulnérabilités structurelles (aléas climatiques) et conjoncturelles (insécurité, afflux de réfugiés). Le projet y vise un objectif de +40 % de chiffre d'affaires moyen des bénéficiaires et la création de 2 000

emplois induits, à travers un dispositif intégré (DISAFEM) combinant formation, dotation en équipements de production et transformation, et accès au financement à travers le dispositif de prêt d'honneur via les associations Initiatives et en collaboration avec les établissements de microfinance (EMF) partenaires.

Le présent appel à candidatures vise à identifier, sur la base d'une méthodologie objective et vérifiable, les femmes entrepreneures candidates parmi lesquelles 1 500 bénéficiaires finales seront retenues à l'issue d'un processus de sélection multicritère décrit à la section 4 ci-dessous.

2. Objet du présent appel à candidature

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.1 Critères obligatoires (cumulatifs)

- Être une femme entrepreneure âgée de 18 à 60 ans à la date de l'identification ;
- Résider ou exercer son activité dans l'un des départements d'intervention du projet (**Est** : Lom-et-Djérem, Haut-Nyong ; **Adamaoua** : Vina, Mbéré ; **Nord** : Bénoué, Mayo-Louti ; **Extrême-Nord** : Diamaré, Mayo-Sava) ;
- Avoir une activité économique en cours (formelle ou informelle) ou un projet d'activité structuré ;
- Être disponible pour participer à l'intégralité du programme d'accompagnement.

2.2 Critères préférentiels (renforcent le score mais ne conditionnent pas l'éligibilité)

- Activité génératrice de revenus existante depuis au moins 6 mois ;
- Potentiel de croissance identifiable et vérifiable ;
- Situation de vulnérabilité économique avérée ;
- Impact potentiel fort sur l'emploi ou la communauté.

2.3 Critères d'exclusion (élimination automatique)

- Activité illégale ou non conforme à la réglementation en vigueur ;
- Refus de fournir des informations vérifiables lors de l'entretien ;
- Activité ou résidence hors de la zone géographique du projet ;
- Candidature multiple ou frauduleuse (doublon détecté par nom, CNI ou contact).

2.2. Critères d'admissibilité

3. RÉPARTITION INDICATIVE DES PLACES PAR RÉGION ET DÉPARTEMENT

La répartition ci-dessous respecte l'équilibre régional adopté par le projet (375 places en moyenne par région, soit 25 % chacune).

N°	RÉGION	DÉPARTEMENT	TOTAL MOYEN RÉGION
1	ADAMAOUA	Mbéré	375
		Vina	

N°	RÉGION	DÉPARTEMENT	TOTAL MOYEN RÉGION
2	EST	Haut-Nyong	375
		Lom-et-Djérem	
3	EXTRÊME-NORD	Diamaré	375
		Mayo-Sava	
4	NORD	Bénoué	375
		Mayo-Louti	
	TOTAL GÉNÉRAL	8 départements	1 500

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection sera faite à l'aide du questionnaire officiel « Femme Entrepreneure » et saisi sur application mobile dédiée (mode hors-ligne disponible dans les zones enclavées). Chaque candidate est notée sur 100 points selon 6 dimensions objectives et vérifiables (profil entrepreneurial, potentiel de croissance, vulnérabilité économique, besoin d'appui, motivation/engagement, effet multiplicateur), chacune adossée à des sections précises du questionnaire afin de neutraliser tout biais de subjectivité.

Le processus de sélection est le suivant :

- Présélection des potentielles bénéficiaires sur la base du scoring automatique ;
- Comité régionaux d'affinement des présélection, sur la base des formulaires soumis en ligne ;
- Échantillonnage et vérifications aléatoires des structures présélectionnées sur site de production et confrontation/confirmation des informations déclarées lors de la soumission ;
- Publication de la liste des femmes entrepreneures sélectionnées, ainsi que celle des réservistes.

Des vérifications hebdomadaires seront menées par les Point Focaux régionaux et les Agents de terrain, complétée par des missions confirmatoires physiques de l'UGP avant validation finale.

Ces listes seront consolidées sur la base des scores. L'UGP procèdera à des arbitrages des cas limites et publiera les listes définitives des 1 500 bénéficiaires retenues, ainsi que d'une liste d'attente 200 bénéficiaires potentielles, soit 50 par région.

Règles de décision selon le score obtenu

Score obtenu	Statut	Conséquence
≥ 70 / 100	Sélection prioritaire	Intégration directe dans la liste des 1 500 bénéficiaires retenues
50 – 69 / 100	Liste d'attente	Mobilisable en cas de désistement ; ajustements régionaux possibles
< 50 / 100	Non retenue	Candidate informée avec respect et orientée vers les structures d'appui compétentes

5. GRATUITÉ, ÉTHIQUE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La participation au présent appel à candidatures est entièrement gratuite. Aucun agent, superviseur ou représentant du projet n'est autorisé à demander ou à accepter, sous quelque forme que ce soit, de l'argent, des cadeaux ou des faveurs en échange d'une promesse de sélection. Toute candidate sollicitée en ce sens est invitée à refuser fermement et à signaler immédiatement les faits via les canaux de plainte décrits ci-dessous.

Toute tentative de corruption, toute falsification de données ou tout favoritisme constaté entraîne la révocation immédiate de l'agent ou du superviseur concerné, l'invalidation des fiches litigieuses et, le cas échéant, un signalement à l'APME et à l'AFD.

6. SOUMISSION DES CANDIDATURES

La soumission des candidatures se fait soit :

- Par enrôlement sur site de production/transformation des femmes entrepreneures par les agents de terrain déployés dans les différents départements concernés par le projet SEPTENTRIONEST, jusqu'au 22 Septembre 2026 ;
- Par soumission de la candidature en ligne à travers le lien <https://form.septentrionest.collexios.com> au plus tard le 22 Septembre 2026 à 00h00. Dans ce dernier cas, les candidates potentielles doivent remplir toutes les cases obligatoires, renseigner leur position GPS et ajouter une photo de l'activité objet de la soumission.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sont strictement confidentielles, conformément à la loi n° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun, dont l'article 14 alinéa 4 dispose qu'« en tout état de cause, les données statistiques ne peuvent être utilisées à des fins de poursuite, de répression fiscale ou pénale ». Les données individuelles des candidates ne sont partagées avec aucun tiers en dehors de l'équipe projet autorisée.

8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Conformément aux exigences de l'AFD et aux attentes de l'APME en matière de redevabilité et de protection des parties prenantes, toute candidate, communauté ou tierce partie estimant avoir été traitée de manière inéquitable peut déposer une plainte via l'un des canaux suivants. Chaque agent est tenu d'informer systématiquement les candidates de l'existence de ce droit.

Canal	Modalité
Téléphone dédié	691 95 56 32 (appel ou SMS, tous les jours 8h-17h)
Email	apme.septentrionest@gmail.com (permanent)
Dépôt écrit	Formulaire remis à l'agent ou au superviseur régional, sur le terrain
Dépôt verbal	Auprès du Chef d'Antenne régionale APME, qui consigne la plainte par écrit

Chaque plainte est enregistrée (J+0), fait l'objet d'un accusé de réception (J+2), d'une instruction par le Chef de la CAPRO (J+7) et d'une décision motivée notifiée à la plaignante (J+10 à J+12). Les plaintes relatives à une suspicion de fraude ou de corruption sont traitées en urgence sous 48 heures et signalées sans délai à la Direction Générale de l'APME.

9. APPROCHE GENRE ET INCLUSION

Une attention particulière est portée aux femmes en situation de handicap, aux veuves et aux jeunes filles-mères, dont la situation de vulnérabilité économique est explicitement valorisée dans la grille de scoring (dimension « Vulnérabilité économique », jusqu'à 20 points).

10. RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les candidates et le public peuvent s'adresser à la Cellule d'Appui au Projet SEPTENTRIONEST (CAPRO) – APME, sise à Tsinga, Boulevard du Sultan Njoya, B.P. 35 186 Yaoundé — Tél. : **+237 691 95 56 32** / E-mail : **apme.septentrionest@gmail.com**.

Fait à Yaoundé, le **22 JUL 2026**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



The signature is in blue ink. The official stamp is circular, red, and contains the text: 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN', 'Republic of Cameroon', 'Le Directeur Général', 'Medium Sized Enterprises Promotion Agency', and 'Promotion des Petites et Moyennes Entreprises'.

Jean Marie Louis Badga